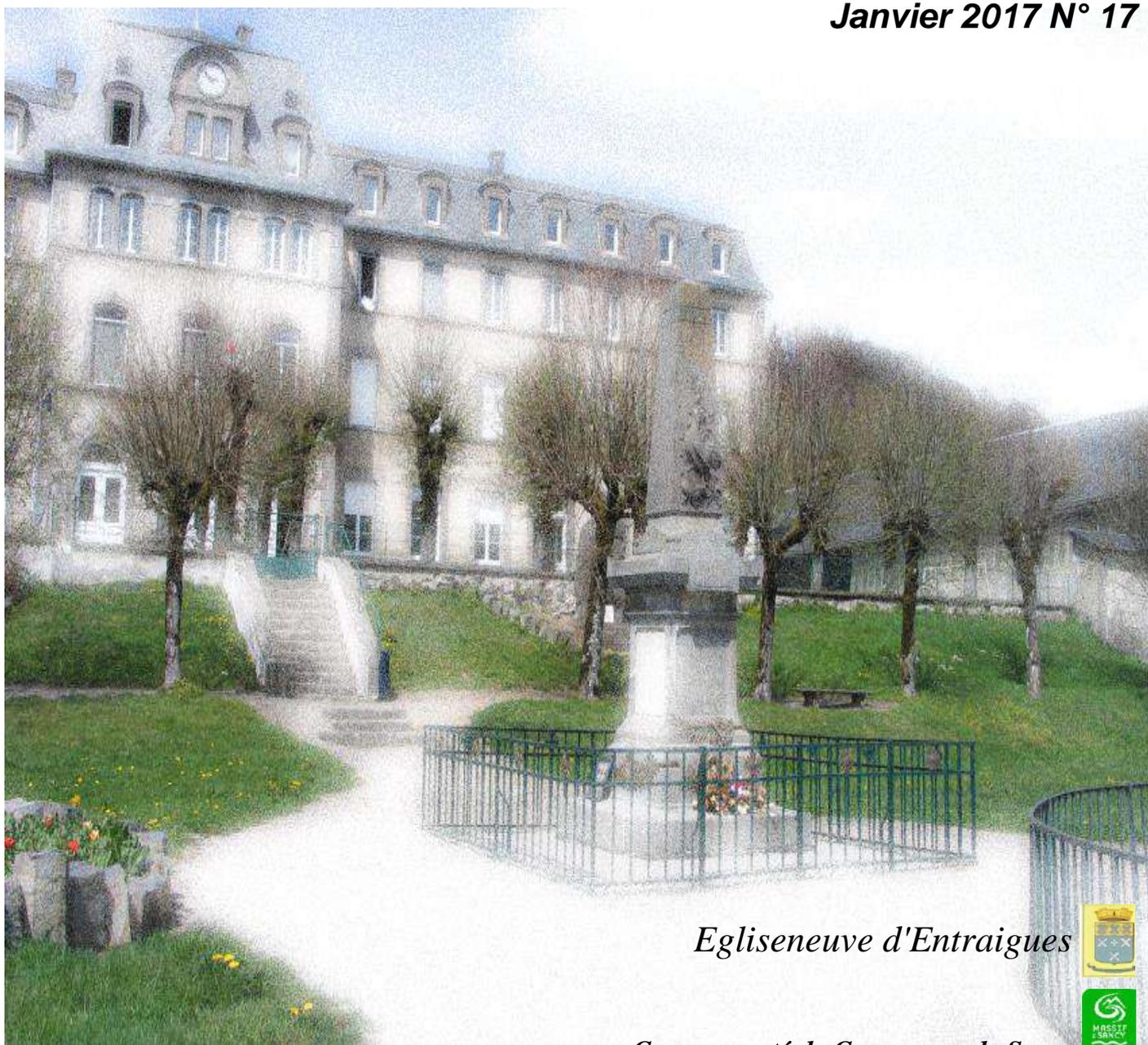


Le Bulletin Municipal

Janvier 2017 N° 17



Egliseneuve d'Entraigues



Communauté de Communes de Sancy



SOMMAIRE

• Informations Pratiques	page 2
• Le mot du Maire	page 3
• La vie communale	page 4
• Les festivités.....	page 11
• Informations diverses	page 22
• Chronique du temps passé	page 32
• Parlons Patois.....	page 33
• Etat Civil	page 34

Informations pratiques

URGENCES

Pompiers : 18 ou 112 (pour l'Europe)

Samu : 15

Gendarmerie : 17

Centre anti-poisons : 04 73 26 09 09

EDF : dépannage sécurité : 0910 333 063

Enfance maltraitée : 119

SOS Amitié : 04 73 37 37 37

Vol carte bleue : 04 54 42 12 12

MAIRIE

Tél. : 04 73 71 90 13

Bureau ouvert au public

Lundi : 9h-12 h - 14h-16 h

Mardi : 9h-12h

Mercredi : 9h-12h - 14h-16 h

Jeudi : 9h-12h

Vendredi : 9h-12 h - 14h-16 h

ÉCOLE : 04 73 71 95 77

Cantine scolaire : 04 73 71 35 43

Permanences des élus :

Jeudi : Didier Cardenoux

Lundi et mercredi : 11h - 12 h : Lionel Brendani

Samedi : 11h - 12h : M. Le Maire ou ses adjoints sur rendez-vous

Députée : Danielle AUROI : 04 73 89 68 95

Sous-Préfète : Christine BONNARD : 04 73 89 07 76

Conseillers Départementaux :

Lionel GAY : 06 50 51 55 77

Elisabeth CROZET :

Crozet-gay63@orange.fr

Médiathèque ouverte au public tous les mardis pairs de 15 H à 17 H

Déchetterie de Besse RD 978 Chiloza : lundi, mercredi, vendredi, samedi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H

Mardi de 8 H à 12 H et de 14 H à 17 H. Fermé le jeudi. 04 73 79 53 16

Ramassage des objets encombrants : le 1er mardi de chaque mois sur inscription en Mairie.

Ligne régulière des Autocars André (04 71 78 00 49) : lundi, mercredi, vendredi, toute l'année sauf jours fériés.

Départ Égliseneuve d'Entraigues 10:00 **Arrivée Clermont-Fd** : Gare SNCF 11:05—Gare Routière 11:15

Départ Clermont-Fd Gare SNCF 16:30—Gare Routière 16:45, **Arrivée Égliseneuve** 17:50

(Lundi et mercredi)

Gare Routière 18:15—Gare SNCF 18:30, **Arrivée Égliseneuve** 19:35 (Vendredi)

Communauté de Communes du Sancy

6 avenue du Général Leclerc

63240 Le Mont-Dore -

Tél. : 04 73 65 24 48

SERVICES DE PROXIMITE :

Médecins (Besse) :

Corinne SUDRE : 04 73 79 50 68

Marina TOURNADRE : 04 73 79 50 68

permanence à Egliseneuve tous les mercredis, consultations ou sur rendez-vous : 04 73 79 50 68

Médecin (Condat) :

Jean-Yves CATIN : 04 71 69 66 59

Dentistes :

Sophie Brionnet : 04 73 79 58 09 (Besse)

Didier Cardenoux : 04 73 79 50 67 (Besse)

Infirmiers :

Daniel Cappe : 04 73 71 90 48 (Egliseneuve)

SSIAD Besse : 04 73 79 52 82

SSIAD Condat : 04 71 78 40 00

Kinésithérapeutes :

Marcel Blanquet : 04 73 79 54 19 (Besse)

04 71 78 53 07 (Condat)

Mathieu Castellarin : 04 73 79 51 45 (Besse)

Sophrologue :

Isabelle Arnoux : 09 77 30 95 61

Pharmacie N'Guyen : 04 73 71 91 37

Cabinet Vétérinaire :

Didier Rousseau : 04 73 71 94 67

ADMR ABRI Cézallier-Sancy :

Anne Valette : 04 73 71 91 78

Notre correspondant local pour le journal « La Montagne » a changé.

Il s'agit de Gérard Fandard : 09 50 53 08 91/06 84 74 35 47

mail : gerardfandard@free.fr ; en remplacement de Dominique Wintrebert

Le mot du Maire



Chères Egliseneuveoises, chers Egliseneuveois,

A l'occasion de cette nouvelle année le Conseil Municipal et moi-même vous adressons tous nos vœux de santé, de bonheur et de réussite pour l'année 2017.

Je tiens à remercier tous ceux, et en particulier les associations et les bénévoles, qui ont, par leur engagement et leur dynamisme, animé la vie de notre village.

Souhaitons que 2017 nous permette de nous retrouver encore autour de bons moments de fête et de convivialité.

Face à l'évolution de notre société qui frappe durement les communes rurales comme la nôtre, ces moments de rencontre nous permettent d'entretenir le plaisir de bien vivre chez nous.

Nous poursuivrons, cette année, les projets en cours ; la création d'un camping, la rénovation d'un appartement à l'école, l'étude de faisabilité de la cave d'affinage, la voirie, l'eau et l'assainissement, tout en veillant à l'équilibre des finances communales.

Toute l'équipe municipale reste naturellement à votre écoute, certain que votre soutien nous permettra de mieux progresser vers l'avenir.

Bonne et heureuse année 2017.

Votre maire

Didier CARDENOUX

La vie communale

L'intégralité des comptes rendus de CM est consultable en Mairie

Extraits de compte rendu du Conseil Municipal – 21 juillet 2016

Présents : Didier CARDENOUX, Pierre MOINS, Lionel BRENDANI, Eliane GOY (à partir de 20 h 20), Catherine AUGUIN, Anne VALETTE, Laurent MARION, Marie-Thérèse CHAUVET, Lucien ANDRAUD et Silvère PLANE.

Absent avec procuration : Jean-Claude DALMAS (pouvoir à Anne VALETTE).

Secrétaire de séance : Catherine AUGUIN.

DEMANDE D'ACQUISITION FONCIÈRE AUX RIVAUX

A l'unanimité, il est décidé de vendre une portion de terrain de 900 mètres carrés sur la parcelle cadastrée AC 217 au prix de 3 € le m² à Monsieur Guillaume BOULOGNE. Monsieur BLANCHARD, géomètre, sera contacté pour établir le document d'arpentage qui s'impose et Monsieur le Maire est mandaté pour signer tous les documents (administratif et notarié) nécessaire à la vente susvisée.

DEMANDE D'ACQUISITION FONCIÈRE A LA LONGEIX

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la demande d'acquisition déposée par Monsieur Mikaël VARLET pour l'acquisition d'une parcelle de terrain à la zone artisanale de la Longeix. Il souligne que la zone artisanale ci-dessus évoquée n'est plus propriété communale mais propriété de la Communauté de Commune du Massif du Sancy depuis 2001. En conséquence, Monsieur VARLET est invité à déposer sa demande d'achat auprès des services de la Communauté de Communes du Massif du Sancy.

PROJET D'ACQUISITION FONCIÈRE AUPRÈS DE JOSETTE BUISSON

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Madame Josette BUISSON serait vendeuse de sa parcelle cadastrée AC 123, d'une superficie de 9 658 mètres carrés, sise route de Besse. Il précise que Madame ROCHON n'a pas donné suite à l'offre qui lui a été faite pour l'acquisition de sa propriété de la Grange de Collandre. A l'unanimité, Monsieur le Maire est mandaté pour proposer à Madame Josette BUISSON l'acquisition de la parcelle susvisée au prix de 30 000 €.

AVENANT POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE TRAVAUX AEP

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la maîtrise d'œuvre des travaux de résorptions des fuites sur le réseau d'eau potable a été confiée au bureau d'études SAFEGE en date du 4 mai 2016. A ce jour, il fait état d'un avenant qui consiste à fixer le coût prévisionnel des travaux à l'issue des études d'avant-projet et à ajuster, en conséquence, le forfait de rémunération du maître d'œuvre. A l'unanimité, Monsieur le Maire est mandaté pour signer l'avenant au marché susvisé pour la somme TTC de 41 247.48 €.

PARTICIPATION FINANCIÈRE AU FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT

Après avoir pris connaissance d'une correspondance de la Direction Générale de la Solidarité et de l'Action Sociale concernant la participation facultative des collectivités locales au FSL (Fonds de Solidarité Logement), le Conseil, à l'unanimité décide de ne pas donner suite à la demande de participation financière demandée pour le FSL pour l'année 2016.

PRIX DU REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE (2016-2017)

Après avoir délibéré et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de fixer à 4 € le prix du repas à la cantine scolaire pour l'année 2016-2017.

MODIFICATION DE L'EMPLACEMENT DU CONTAINER A VERRE (Chemin de Ronde)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite aux nuisances subies par les riverains du container à verre situé sur le chemin de Ronde, il convient de le déplacer. Il propose également d'alléger le parc des containers de la Place de la Poste, au nombre trop important, et précise qu'un agent du SICTOM sera en mairie jeudi 4 août prochain pour faire le point sur la collecte. A l'unanimité, il est décidé de transporter le container à verre du Chemin de Ronde ainsi qu'une partie des containers à ordures ménagères de la Place de la Poste sur le site du champ de foire, après avis du SICTOM des COUZES.

TARIFICATION DE LA LOCATION DES BARNUMS COMMUNAUX

Devant la demande croissante de prêt des barnums, Monsieur le Maire propose de tarifier cette prestation. A l'unanimité, il est décidé de fixer comme suit le tarif de location des barnums communaux :

- o Location pour un week-end ou une soirée : 300 €
- o Caution : 500 €

Le présent tarif entrera en vigueur au 1^{er} septembre 2016 et les utilisateurs du Foyer Rural (privés et associations) ne bénéficieront plus des services techniques communaux pour l'installation de la salle.

DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU VILLAGE DE LA JOINISSE

Monsieur le Maire donne lecture d'une correspondance de Monsieur Claude GENESTOUX, privé de sa maison d'habitation suite à un incendie survenu au mois de juin dernier, qui demande l'autorisation d'implanter un mobil home sur une partie du terrain communal au village de la Joinisse. A l'unanimité, le Conseil municipal, donne autorisation à Monsieur Claude GENESTOUX pour implanter à titre provisoire et pour une durée de douze mois à compter de ce jour, un mobil home sur une partie du domaine public au village de la Joinisse. Au terme de cette autorisation, Monsieur Claude GENESTOUX devra déposer en mairie une demande de renouvellement.

INFORMATIONS DIVERSES :

- **Centre de Secours** : En l'absence d'éléments nouveaux de la part de la Commune avant le 31 juillet prochain, la fermeture du centre d'Egliseneuve sera étudiée au conseil d'administration du SDIS à l'automne 2016 pour un arrêt définitif au 1^{er} janvier 2017.
-
- **Etude de faisabilité bois-énergie pour la création d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur** : le rapport final parvenu en mairie le 20 juillet est consultable en mairie.

Extraits de compte rendu du Conseil Municipal – 26 septembre 2016

Présents : Didier CARDENOUX, Pierre MOINS, Lionel BRENDANI, Eliane GOY, Lucien ANDRAUD, Laurent MARION, Catherine AUGUIN, Anne VALETTE, Marie-Thérèse CHAUVET, Jean-Claude DALMAS (à compter de 20 h 30).

Absent avec procuration : Silvère PLANE (pouvoir à Laurent MARION).

Secrétaire de séance : Eliane GOY

TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE VOIES PRIVÉES DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les voies cadastrées AC 215 (dite « Voie des Rivaux ») et AB 562 (dite « Voie du Foirail ») sont propriété privées de la Commune et propose leur transfert dans le domaine public communal. Il précise que cette procédure de déclassement est dispensée d'enquête publique car l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les dites voies (voir deuxième alinéa de l'article L 141-3 du code de la voirie routière). A l'unanimité, les élus approuvent le transfert dans le domaine public communal des voies susmentionnées.

PROJET D'ACQUISITION FONCIERE AUPRES DE JOSETTE BUISSON

Pour faire suite à la délibération du 21 JUILLET 2016, Monsieur le Maire donne lecture d'une correspondance de Madame Josette BUISSON, vendeuse de sa parcelle cadastrée AC 123 mais également de sa parcelle de bois jouxtant la précédente, cadastrée AC 117. Monsieur le Maire est mandaté pour proposer à Josette BUISSON l'acquisition des parcelles susvisées au prix de 30 000 €.

PROJET DE CRÉATION D'UNE AIRE NATURELLE DE CAMPING AU STADE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée sa décision du 26 mai 2016 relative à la création d'une aire naturelle de camping au stade. Il précise qu'à la suite de cette décision, il a contacté les services compétents dans ce domaine et il invite les élus à rencontrer un représentant du CAUE qui se rendra en mairie le 13 octobre prochain pour concrétiser le montage du dossier. Ce projet n'appelle pas de modification ni de révision du PLU et le Conseil, à l'unanimité donne son accord pour confier le montage du dossier au CAUE.

PROJET DE RÉNOVATION D'UN APPARTEMENT AU GROUPE SCOLAIRE (RÉSERVE PARLEMENTAIRE)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la rénovation des appartements du Centre de Secours avait été abordée lors de la préparation budgétaire 2015 et que, dans le cadre du financement de ce projet, le dossier de demande de subvention déposé auprès de notre Député, Madame Danielle AUROI n'a pas été retenu. Aussi, toujours dans le cadre de la « Réserve Parlementaire », Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de déposer une nouvelle demande pour financer la restauration d'un des deux appartements sis au groupe scolaire et le Conseil à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de solliciter une aide financière dans le cadre de la « réserve parlementaire » pour les travaux de rénovation de l'appartement susvisé.
- **DIT** que l'estimation chiffrée des travaux sera présentée lors d'une prochaine réunion pour finaliser le dossier.

PROJET D'ENQUÊTE PUBLIQUE AU VILLAGE DU BRUNET

Il est fait rappel à l'Assemblée de la demande formulée par Madame Agnès BOSSAERT qui souhaite acquérir une partie du terrain communal desservant sa propriété au village du Brunet. Or, à ce jour, il convient d'apporter quelques précisions afin de pouvoir lancer l'enquête publique qui s'impose. Le Conseil après délibération et à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable à cette demande sous la condition suivante : le demandeur s'engage à prendre en charge et par écrit tous les frais engendrés par cette opération (géomètre, notariés) y compris la rémunération du commissaire enquêteur.
- **DIT** qu'un acompte sera demandé à Madame BOSSAERT avant le lancement de l'enquête publique pour le remboursement des honoraires du commissaire enquêteur, le solde lui étant demandé à la fin de la procédure même si celle-ci n'aboutit pas.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'aviser Madame BOSSAERT de la présente décision.

RÉPARTITION DES FRAIS DE CHAUFFAGE AU GROUPE SCOLAIRE 2015-2016

A l'unanimité, la répartition ci-après est votée :

➤ Alain et Martine BLAVIGNAC	1 493.40 €
➤ Max et Paulette LACHAIZE	1 194.72 €

FERMAGES 2016

Le Conseil, après avoir délibéré et à l'unanimité décide d'établir les montants des fermages comme suit :

Le montant du fermage annuel pour 2016 demandé à Monsieur Roger VIDAL s'élève à la somme de :
505.26 €

Le montant du fermage dû par Madame Jacqueline CHAUVET s'établit comme suit :

- Pré de Gendre	104.82 €
- Pré des Rivaux	533.57 €
- Pré de la Mage	76.22 €

<u>Le montant du fermage dû par Monsieur Jacques GILBERT s'établit comme suit :</u>	
- La Longeix	281.22 €

TARIFS DES NUITES AU GITE D'ETAPE DES RIVAUX

A l'unanimité et sur proposition de Monsieur le Maire, les tarifs ci-après sont votés à l'unanimité en entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

- Nuitée sans chauffage13 €
- Nuitée avec chauffage17 €
- Séjour sans chauffage :12 €
- Séjour avec chauffage16 €

INFORMATIONS DIVERSES :

- **Centre de Secours** : Suite à la fermeture du Centre d'Egliseneuve, une réunion, en présence du Lieutenant-Colonel RODDIER, du Commandant CESCUT, des Maires d'Egliseneuve, de Picherande, de Saint-Genès Champespe, d'Espinchal et de Saint-Victor la Rivière se tiendra en mairie d'Egliseneuve le 12 octobre prochain pour évoquer l'organisation des secours sur les territoires.
- **Résultats consultation pour travaux AEP** : Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offre et les plis ouverts le 20 septembre derniers sont à l'étude. Réponse prévue pour le 6 octobre prochain.
- **Dépose de la cabine téléphonique** : Compte tenu de la faible utilisation de la cabine téléphonique installée place de la poste (1 minute 29 seconde par jour), et sur décision d'ORANGE, cette dernière sera démontée d'ici le 31 décembre 2017.
- **Bilan de la journée du 7 août 2016** :
 - **Montant des dépenses assurées par la commune et le Comité des fêtes** :
 - 17 501 €
 - **Montant des recettes générées par cette manifestation** :
 - 9 838 €
 - **Montant de la subvention allouée par la Communauté de Communes** :
 - 2 000 €
- **Emploi saisonnier pour viabilité hivernale** : Un appel à candidature est lancé pour assurer la viabilité hivernale à compter du 1^{er} décembre prochain.

Extraits de compte rendu du Conseil Municipal – 27 octobre 2016

Présents : Didier CARDENOUX, Eliane GOY, Pierre MOINS, Lionel BRENDANI, Lucien ANDRAUD, Silvère PLANE, Anne VALETTE, Jean-Claude DALMAS, Catherine AUGUIN.

Absents excusés : Marie-Thérèse CHAUVET et Laurent MARION.

Secrétaire de séance : Eliane GOY.

CAVE D’AFFINAGE : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR L’ÉTUDE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de création d'une cave d'affinage AOP SAINT-NECTAIRE labellisée AB sur le territoire communal et sa décision du 26 mai dernier. Il précise que quatre bureaux d'étude ont été contactés et que la commission d'ouverture des plis réunie le 6 octobre dernier a retenu la candidature du bureau « Gressard Consultants » pour la somme H. T. de 24 400 €. A l'unanimité, le Conseil :

- **DÉCIDE**, d'entériner le choix de la commission susvisée pour la somme H. T. de 24 400 €
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous :

○ Coût estimatif de l'opération	24 400 €
○ Participation communale 10 %	2 440 €
○ Subvention du Conseil Départemental 70 %	17 080 €
○ Participation de la CCMS 10 %	2 440 €
○ Participation des agriculteurs 10 %	2 440 €

- **SOLLICITE** la participation financière du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes du Massif du Sancy.
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour accomplir toutes les formalités administratives nécessaires au bon déroulement de l'opération.

PROGRAMME FIC 2017

A l'unanimité, une enveloppe globale de 74 812.50 € H. T. est destinée à des travaux de voirie communale (chemins de Graffaudeix, de la Landie, du Clos de Veysseire, de Regheat et du lotissement de la Longeix). Le Conseil départemental sera sollicité pour une aide financière.

RÉCUPÉRATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES O. M. AUPRÈS DES LOCATAIRES

A l'unanimité, il est décidé de récupérer la taxe d'enlèvement des ordures ménagère 2016 selon le calcul ci-dessous :

- Base d'imposition X taux de la taxe (13.89 %) = montant à recouvrer.	
o Groupe Casino	214.00 €
o Christian GREGOIRE	95.50 €
o Mickaël VARLET	95.50 €
o Paulette et Max LACHAIZE	138.00 €
o Alain BLAVIGNAC	130.00 €
o Bureau de Poste	194.00 €
o Christelle BAFOIL et Luc ECHAVIDRE	110.00 €

VIABILITE HIVERNALE EMBAUCHE D'UN SAISONNIER

Le Maire fait part à l'Assemblée de la candidature de Monsieur Jacques MAZEYRAT qui a répondu à « l'appel à candidatures » lancé par la commune pour assurer une partie de la viabilité hivernale. Il précise que pour cela Monsieur MAZEYRAT doit être titulaire du CACES R 372 CAT 8 et propose aux élus d'inscrire Monsieur MAZEYRAT à la cession du 28 novembre prochain pour une durée de trois jours auprès de l'ECF VIGIER. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil :

- **DONNE** son accord pour embaucher Monsieur Jacques MAZEYRAT en qualité d'adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire à raison de 35 heures hebdomadaires pour assurer les fonctions suivantes : viabilité hivernale, entretien de la voirie, entretien des locaux communaux à compter du **1^{er} décembre 2016**, pour une durée de cinq mois renouvelable.
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer le contrat de travail dans les conditions ci-dessus évoquées.
- **DONNE** son accord pour l'inscription ci-dessus évoquée auprès de l'ECF VIGIER et pour la prise en charge des frais occasionnés par cette formation.

CONCERT « SANCY SNOW JAZZ » 2017

Dans la cadre de la 28^{ème} édition du festival « Sancy Snow Jazz » qui aura lieu du 4 au 11 février 2017, le Conseil, à l'unanimité :

- **DECIDE** de reconduire la prestation,
- **DONNE** mandat au Maire pour signer le bon de commande pour la somme de 1 000 €,
- **PREND** acte que les frais de la SACEM et de restauration des musiciens restent à la charge de la collectivité.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA CARSAT POUR L'INSTALLATION D'UN MONTE-ESCALIERS AU FOYER LOGEMENT

Lors de l'élaboration du budget primitif 2016 et dans le cadre de l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite, il avait été décidé d'équiper le foyer logement d'un « monte-escaliers » pour faciliter l'accès des quatre chambres du premier niveau. Cette opération pouvant être subventionnée par la CARSAT à hauteur de 50 % dans la limite de l'enveloppe disponible et des demandes en cours, le Conseil, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de solliciter une aide financière auprès de la CARSAT AUVERGNE pour l'installation d'un monte-escaliers au foyer logement ;
- **APPROUVE** le devis dressé par la SARL « MAÏA » pour la somme H. T. de 10 654.043 € ;
- **DONNE** mandat à Monsieur le Maire pour la constitution du dossier et pour la signature de tout document nécessaire à la réalisation de la dite opération.

TRAVAUX DE RESORPTION DES FUITES SUR LE RESEAU D'EAU : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Le Conseil, à l'unanimité, entérine le choix de la commission d'ouverture des plis qui a retenu l'offre de l'entreprise LEMONNIER pour la somme H. T. de 426 416.72 €.

INFORMATIONS DIVERSES :

- **Collège du Pavin à Besse** : Il est donné lecture d'une correspondance du Collège du Pavin qui remercie la municipalité pour la subvention octroyée chaque année et qui a servi au financement de sorties et d'aides diverses en 2016.
- **Centre de Secours** : Le local du centre de secours sera fermé et libéré au 1^{er} janvier 2017. Les trois pompiers locaux seront rattachés au centre de secours de Picherande.
 - **Logements sociaux** : par décision du 28 août 2014, il avait été décidé d'inscrire la commune dans un programme de création de logements sociaux auprès de la CCMS. Parole est donnée à Eliane GOY pour présenter le rapport intermédiaire dressé par la SOMIVAL concernant la réhabilitation du bâtiment du CCAS en logements locatifs. Coût estimatif de l'opération 215 000 € pour la création de deux appartements.
 - **Lotissement du Pré de Gendre** : Pierre MOINS est chargé de diffuser la vente des lots avec descriptif et photos sur le « Bon Coin ».

Extraits de compte rendu du Conseil Municipal – 13 Décembre 2016

Présents : Didier CARDENOUX, Pierre MOINS, Lionel BRENDANI, Eliane GOY, Lucien ANDRAUD, Laurent MARION, Catherine AUGUIN, Anne VALETTE, Marie-Thérèse CHAUVET

Absents : Silvère PLANE et Jean-Claude DALMAS

Secrétaire de séance : Eliane GOY

TRAVAUX APPARTEMENTS MAIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION A LA RÉGION

Dans le cadre du « Plan régional en faveur de la ruralité », la Région offre l'opportunité d'accompagner les investissements des communes de moins de 2 000 habitants à hauteur de 40 % et notamment les investissements favorisant l'amélioration des services à la population (logement locatif communal...)

Il est fait rappel du projet de rénovation des deux appartements vacants sis au troisième étage du groupe scolaire et Monsieur le Maire soumet pour avis la réalisation de cette opération. A l'unanimité, il est décidé :

- **D'APPROUVER** le projet de rénovation ci-dessus évoqué mais pour un seul appartement et ce pour la somme H. T. de 36 850 € ;
- **DE SOLLICITER** l'attribution d'une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du « Plan en faveur de la ruralité ».

GROUPE SCOLAIRE-MAIRIE : ACCESSIBILITÉ AUX P. M. R. ÉTUDE DES DEVIS

Il fait état des devis dressés par les entreprises TPC et FAUCHER pour la construction d'une rampe d'accès dont l'estimation globale s'élève à la somme TTC de 25 480.44 €.

Compte tenu de l'importance de la somme, et après délibération, le Conseil à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'ajourner le projet,
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour demander de nouvelles estimations.

DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

Dans le cadre du financement de plusieurs travaux et notamment les travaux de voirie 2016, il convient de contracter un emprunt. Des demandes de simulations ont été déposées auprès du Crédit Agricole, de la Banque Populaire et la Caisse d'Épargne. Certaines réponses sont en attente et la Banque Postale sera également contactée. A l'unanimité, le Conseil :

- **ACCEPTÉ** de contracter un emprunt d'un montant de 50 000 € auprès de la banque qui proposera un prêt à taux fixe le plus avantageux et sur une durée de 10 ans.
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisation de fonds.

RÉGIE DU POIDS PUBLIC : TARIFS AU 1er JANVIER 2017

A l'unanimité, il est décidé de fixer comme suit les tarifs pour la régie du « poids public » à compter du 1er janvier 2017 :

- Véhicule moins de 10 tonnes : 3.00 €
- Véhicule plus de 10 tonnes : 6.00 €

SIVOM DU PAYS DE BESSE CEZALLIER-SANCY : ADHÉSION DE NOUVELLES COMMUNES

A l'unanimité, le Conseil :

- **ACCEPTE** l'adhésion des communes de St Genes Champespe, La Godivelle, Mongreleix et le Vernet Ste Marguerite à compter du 1er janvier 2017 pour les compétences suivantes :

- St Genès Champespe : Portage de repas à domicile, Bus des Montagnes et animation 3ème âge, service de distribution de denrées alimentaires aux personnes en difficultés.
- La Godivelle : portage de repas à domicile, Bus des Montagnes et animation 3ème âge, service de distribution de denrées alimentaires aux personnes en difficultés.
- Mongreleix : portage de repas à domicile, Bus des Montagnes, et animation 3ème âge, service de distribution de denrées alimentaires aux personnes en difficultés.
- Le Vernet Ste Marguerite : portage de repas à domicile, service d'aide-ménagère à domicile, Bus des Montagnes et animation 3ème âge, service de distribution de denrées alimentaires aux personnes en difficultés.
- **APPROUVE** la modification des statuts en modifiant l'article 9 :
- Le bureau est composé de :
 - 1 président
 - 2 vice-présidents
 - 13 membres suite à l'adhésion de ces 4 nouvelles communes au 1er janvier 2017.

INFORMATIONS DIVERSES :

- **CAVE D'AFFINAGE** : Une aide financière de 17 080 € a été accordée par le Conseil départemental pour le financement de l'étude de faisabilité pour la création de la cave d'affinage AOP Saint-Nectaire labellisée BIO.
- **PLANS D'EVACUATION** : nécessaires dans le cadre de la sécurité au sein du groupe scolaire et de la mairie, ces derniers ont nécessité un relevé de l'état existant ce qui entraîne un coût de 3 540.00 € TTC.
- **TRAVAUX AU GITE DES RIVAUX** : les devis ci-après sont acceptés à l'unanimité :
 - PUYBARET : remplacement d'un mitigeur collectif thermostatique : 755 .16 € TTC
 - PERRON ELECTRICITE : pose de prises de courant supplémentaires au rez-de-chaussée : 272. 44 € TTC.
- **SIVOM DU PAYS DE BESSE CEZALLIER SANCY** : Un forfait « ménage commune » de 08 heures nous a été accordé. Les agents du SIVOM pourront effectuer le ménage dans les locaux communaux selon les disponibilités du service.
- **JOURNÉE DES RICHESSES DE NOS MONTAGNES** : Cette dernière se déroulera le dimanche 6 août prochain. Les modalités d'organisation seront définies lors d'une prochaine réunion.

Une jolie crèche
au pied du sapin



Les festivités

La fête patronale



Les égliseneuvois s'étaient donnés rendez-vous pour la traditionnelle fête patronale avec défilé de chars fleuris, groupe folklorique, spectacle des Pipelettes, feu d'artifice. La journée de lundi était consacrée aux enfants avec le concours du plus beau vélo, courses aux sacs



Festival Art'Air : un évènement incontournable



Depuis 6 ans ce festival organisé par l'association clermontoise « Terre ou Art » et composée d'une vingtaine de membres met en valeur, de façon originale, la région Auvergne en alliant randonnées, concerts, spectacles, gastronomie, expositions et patrimoine. Cette année il a eu lieu du 14 au 17 juillet entre Egliseneuve, la Bourboule, le Mont-Dore et Besse.

En ce mois de juillet la peinture est à honneur à l'Arche



Le club « Murat Aquarelles », Elisabeth Vouillon, Pierrette Guelton et Marie-Claude Martin, artiste parisienne, nous ont présenté leurs oeuvres



Si on chantait !



*Cette année encore
Gérard Eisenberg
a chauffé la salle
du Foyer Rural
en chantant
Brel et Brassens
accompagné par
Pierre Mussi,
accordéoniste jazz*

Journée du Livre



*En présence du Maire, Didier Cardenoux,
Elisabeth Crozet, Conseillère Départementale,
Michèle André, Sénatrice du Puy-de-Dôme*

De nombreux élus sont venus manifester leur soutien à la 13^{ème} journée du livre. Une trentaine d'auteurs ont présenté leurs ouvrages et il y avait de quoi ravir le public



Vide grenier du 14 août 2016



Contrairement à l'année dernière, le vide-grenier du 14 Aout, organisé par l'association « La Mémoire des Marchands de Toiles », avec la participation de la municipalité, s'est déroulé sous un ciel radieux et un soleil généreux. Dommage que la participation et la fréquentation aient été si maigres. Malgré tout, une vingtaine d'exposants, des chineurs intéressés et quelques promeneurs ont animé cette belle journée.



Les Richesses de nos Montagnes

Le 15^{ème} concours national officiel du Saint-Nectaire dignement fêté
sous une tempête de ciel bleu



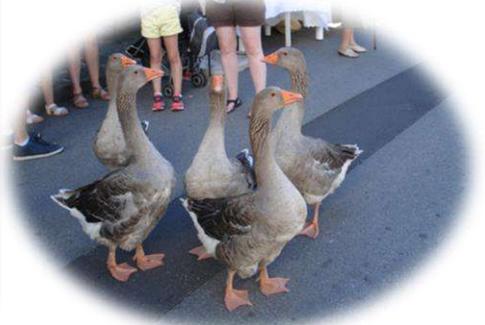
La commune d'Egliseneuve a accueilli le 15^{ème} concours officiel du saint-nectaire organisé par l'interprofession du fromage saint-nectaire avec l'AOP Neufchatel comme invitée d'honneur. De nombreux élus étaient présents et environ 90 producteurs ont fait déguster leur fromage. La foule était impressionnante et il y a bien longtemps que notre commune n'avait vu autant de monde. 40 exposants ont présenté leur savoir-faire et il en y avait pour tous les goûts





**Nombreuses animations
autour de cet
événement :**
**spectacles équestres,
démonstrations des
chiens de chasse et
dresseurs d'oies,
présentation de chevaux
comtois, groupe
folklorique, maquilleuse,
balades en calèche, traite
de vaches salers et
fabrication du fromage de
saint-nectaire, fabrication
de la saucisse aux
pommes de terre et un
succulent déjeuner du
terroir.**

**S'en est suivis le loto-
bourse organisé par le
comité des fêtes et, pour
clore cette journée, un
splendide feu d'artifice
offert par la municipalité**



« La mémoire des marchands de toiles »

Comme en 2015 notre association a proposé une série d'expositions itinérantes du 7 juillet au 31 août dans les différents villages de : Lugarde, Condat, Egliseneuve, Allanche, Marcenat et Lugarde à nouveau.



Par rapport aux expositions de l'an dernier nous avons fait refaire (par un imprimeur), l'ensemble des panneaux qui présentent les différents aspects de l'histoire des marchands de toile et nous avons davantage d'objets et de documents.

Nous avons, en particulier, présenté une pièce entière de toile toute neuve, don de M. Michel DELCROS de Chalinargues



Sur l'ensemble de ces journées d'expositions nous avons reçu la visite de **1517** personnes, ce qui est légèrement plus qu'en 2015 puisque nous avons eu **1215** visites. En 2015 nous regrettons de n'avoir eu que très peu de touristes. C'est la raison pour laquelle, cette année, nous sommes allés à Lugarde en 2 périodes du 7 au 18 juillet et du 19 au 31 août. Nous souhaitons profiter des trajets du Gentiane Express qui, chaque jour, fait un arrêt d'environ 45 minutes en gare de Lugarde. S'il nous a été parfois difficile de faire entrer les touristes dans la salle d'exposition, dès le seuil franchi nous avons réussi à les intéresser et nous avons constaté avec plaisir que, pour la plupart, ils étaient dans un premier temps étonnés de découvrir cette histoire et dans un deuxième temps relativement passionnés. Pour les 2 périodes d'expositions nous avons dénombré **570** visiteurs. C'est, nous le pensons, une expérience à renouveler.

En ce qui concerne **Egliseneuve** l'exposition, installée comme l'an dernier, dans la très belle **salle du foyer rural**, s'est déroulée du 27 juillet au 3 août, elle a accueilli **341** personnes, avec un pic à **130** visiteurs pour la journée du mercredi 3 août. Ce qui constitue une augmentation par rapport à l'an dernier puisque **309** personnes étaient venues.

Merci à toutes et à tous pour votre présence à cette exposition.

Nous lançons à nouveau un appel à toute personne possédant des photos ou documents concernant les marchands de toile et qui souhaiterait les faire partager (les originaux leur seront restitués). Pour nous joindre : gerardfandard@free.fr D'avance merci.

Cette année, pour en savoir plus, nous vous invitons chaleureusement à visiter le site de l'association :

<http://lamemoiredesmarchandsdetoiles.fr>

Une santé de fer pour « ACIER »

L'assemblée générale de l'association ACIER, qui réunit tous les Egliseneuvois, s'est déroulée le samedi 8 octobre à Egliseneuve d'Issac ; ce furent plus de soixante adhérents qui participèrent aux délibérations, puis qui partagèrent un repas convivial périgourdin. L'après midi fut consacrée à la visite du château de Fratteau, et tous firent la connaissance d'un sympathique châtelain, qui depuis trente cinq ans, reconstruit, pierres par pierres, cette ruine médiévale



Le Bureau au travail à Eglise-Neuve d'Issac



Le rapport financier présenté par le trésorier JR Tournadre fait apparaître un solde largement positif ; il est approuvé à l'unanimité. La cotisation annuelle reste inchangée à 5 euros. La proposition de rencontre des Egliseneuvois se déroulera sur 2 jours les 29 et 30 avril 2017 en pays Cathares. La date de la prochaine Assemblée Générale est fixée au samedi 7 octobre 2017, à Egliseneuve des Liards

« Les Amis d'Egliseneuve » à Vulcania



Le voyage annuel des Amis d'Egliseneuve, s'est effectué cette année à Vulcania ; près de trente adhérents ont passé une journée très agréable dans ce site touristique emblématique de la région volcanique des Dômes. Un guide très compétent a pris en charge le groupe, le faisant participer à des commentaires scientifiques pointus, entrecoupés de projections tridimensionnelles remarquables. Un déjeuner convivial a été pris dans l'enceinte du parc.

Le marché de Noël par « Bouchon et Buron »



Accueil à la salle du foyer rural, joliment décorée pour l'occasion, avec Pain d'épices et vin chaud suivi d'un copieux repas partagé par une centaine de personnes. Expo-ventes de produits locaux tout au long de la journée. C'est aux alentours de 16 h que le Père Noël a fait son apparition. Aux dires de la Présidente, Brigitte Echavidre, « tous les enfants ont été sages » ; ils ont donc tous reçu un cadeau.

L'émotion était à son comble !

Clôture de l'évènement par le tirage de la tombola avec pour 1er lot un écran plat remporté par Jean-Paul Papon, le 2^{ème} lot a été attribué à Huguette Bouvet pour une tablette, pour le 3^{ème} lot c'est Cloé pour son oncle, Christian Valette, qui a gagné un tour en Tyrolienne et Laurent Bernard est reparti avec un aspirateur pour le 4^{ème} lot.

Un excellent moment pour tous !



Le club de l'Amitié

C'est un beau voyage à travers les siècles, concocté par le club de l'Amitié, qui a été offert à une soixantaine de participants originaires d'Egliseneuve, Espinchal, St Genés, Picherande, Chanterelle et Montboudif. Ce fut d'abord le premier jour, la visite du site du Pont du Gard et de l'exposition multimédia consacrée à l'édification des aqueducs romains du premier siècle de notre ère ; l'après midi se termina à Avignon, et une visite guidée du Palais des Papes nous transporta quatorze siècles plus tard. Le lendemain, tous firent un bond trente six mille ans en arrière, avec la visite de la grotte Chauvet à Vallon Pont d'Arc ; ce fut un moment magique, et tous furent subjugués par la qualité de reproduction de la grotte et des peintures rupestres. Cette escapade dans le temps se termina autour d'un déjeuner convivial, dans la patrie d'un chanteur du vingtième siècle, Jean Ferrat.



Des pompes pour le téléthon



A pied d'œuvre dès 7 h c'est 325 pompes qui ont été confectionnées et vendues cette année par l'association du « Club de l'Amitié » auxquelles se rajoutent les dons pour un montant de 255 €, la tombola des chasseurs pour 182 € soit un total de 762 € au profit du téléthon



Repas de fin d'année

L'Assemblée Générale du « Club de l'Amitié » s'est tenue dans la salle du foyer rural ce vendredi 16 décembre puis c'est quelques quatre-vingts adhérents qui ont fait honneur au traditionnel repas de fin d'année, au son de l'accordéon, où chacun aime à se retrouver. Convivialité, bonne humeur étaient les maîtres mots pour cette journée bien sympathique



***Vous avez 60 ans ou plus, rejoignez le Club de l'Amitié.
Des activités sont proposées tous les jeudi après-midi dans la salle au R de C
des locaux du CCAS et des sorties/voyages sont organisés en cours d'année.
Un repas est également organisé le deuxième jeudi de chaque mois.***

Le Père Noël à l'école, un moment tant attendu !



Les écoliers, Alain, Nathalie, Sabine, Patricia, Martine et quelques parents, en présence du Maire, Didier Cardenoux, ont accueilli le Père Noël en chansons ! autour d'un goûter au Foyer Logement. Des jouets ont été distribués avant que le bonhomme en rouge ne reparte vers d'autres contrées



Informations diverses

Le Coin des Anciens Combattants 1916 - 2016

Lors des cérémonies commémoratives, qui nous ont réunis devant notre monument aux morts, nous avons rappelé que l'année 1916 a été marquée par le déroulement de deux des batailles les plus meurtrières de la « grande guerre. » Elles ont été également abondamment évoquées dans les médias. Verdun, pour la France, et la Somme pour la Grande-Bretagne, sont devenues des batailles emblématiques du sacrifice et de l'abnégation des combattants des deux bords. Emblématiques, en dépit du fait que près de deux millions d'hommes ont fait le sacrifice de leur vie pour un résultat stratégique nul. Par contre, le centième anniversaire de la mort d'un de nos plus illustre chef de guerre, le Maréchal Gallieni est passé quasiment inaperçu.

Joseph Simon Gallieni est né le 24 avril 1849 à Saint-Béat dans les Pyrénées. Il était le fils d'un officier lombard, engagé en 1829 et naturalisé en 1841, l'absence d'accent sur son nom de famille nous rappelle cette origine italienne.

Sorti de Saint-Cyr en 1870, comme la plupart des officiers français de l'époque il fera l'essentiel de sa carrière (29 ans) dans les colonies : La Réunion, Sénégal, Mali, Tonkin où il s'adjoit le chef d'escadron Hubert Lyautey.

En 1896, le colonel Gallieni se voit proposer de prendre la suite du Général Duchesne à Madagascar. En effet, l'expédition française mal préparée, dotée d'un équipement inadapté à un pays sans voie carrossable, a perdue 40% de ses effectifs : 25 hommes au combat et 5 756 de maladie (malaria), de plus une révolte plus ou moins généralisée isole le corps expéditionnaire français à Tananarive, la capitale, aussi le général Duchesne demande des renforts. Promu général de brigade, Gallieni estime que les troupes sur place sont suffisantes et ne demande qu'un bataillon de la légion « *pour mourir honorablement* » s'il échoue.

Arrivé sur place il analyse la situation et se rend compte que le royaume merina de la reine Ranavalona III, avec qui l'occident avait toujours négocié, est un royaume semi-féodale et qu'il est loin d'avoir uni la totalité de l'île, que le soulèvement a une double, origine : d'une part l'entourage de la reine, d'autre part les ex-royaumes soumis par la royauté merina qui veulent retrouver leur indépendance. Dans un premier temps il va montrer sa force en faisant fusiller quelques chefs rebelles, en abolissant la monarchie, en exilant la reine Ranavalona à La Réunion, puis en Algérie à Boufarik. Ensuite il entreprend la pacification de la totalité de l'île, avec la politique de « *la tache d'huile* » et celle improprement appelée « *des races* » .puisqu'à Madagascar il s'agit plutôt de clans ou de « *royaumes* ».

Convaincu comme Jules Ferry de la « **Mission Civilisatrice de la République Française** » il va entreprendre la modernisation de la « grande île ». Je me contenterai de citer Régis Rajemisa Raelison in « *dictionnaire historique et géographique de Madagascar* » (fianarantsoa 1966) : « *L'œuvre de colonisation de Gallieni, appuyée sur l'école, le dispensaire et le réseau routier, a été grande à Madagascar; on en pourrait citer ici les principales étapes : 1896 fondation de l'école de médecine - 1899, organisation de l'enseignement et fondation de l'Institut Pasteur - 1902, institution de l'Académie Malgache - 1903, Enseignement technique et professionnel, service des maternités, - et pendant que lui-même, dans la capitale, crée le système économique et financier, règle le fonctionnement de la justice indigène, édifie le régime foncier, désigne des collaborateurs dignes de lui qui le secondent un peu partout : Joffre aménage Diégo-Suarez, Lyautey embellit Fianarantsoa, le colonel Rocques dirige la construction du rail de Brickaville vers la capitale.*».

Il lui fut reproché la dureté de son intervention, d'avoir eu recours à la corvée, d'avoir mis en place un enseignement « à deux vitesses » et en langue française, d'avoir découpé l'île en « Provinces »... Tout cela est vrai mais c'est oublier que Gallieni était un homme du XIX^e siècle et que nous ne devons pas juger son action avec nos critères du XXI^e. Il nous faut donc garder à l'esprit que c'était un fils d'émigré, que ce militaire était profondément républicain, et surtout que pour lui la République Française était un modèle à exporter dans le monde entier.

Alors oui, il a été envoyé à Madagascar pour « pacifier » et il a « frappé fort » mais c'était « *pour ne pas avoir à frapper longtemps* », n'oublions pas qu'il existait, à l'époque, en France, les « prestations en nature », que l'enseignement, en France, était « à deux vitesses » et que les instituteurs se devaient de lutter, par tous les moyens, contre l'usage des patois. Enfin passant outre au modèle français il mit en place une administration semi-fédérale de manière à « gommer » les tensions ethniques. Mais il voulait aller plus avant dans la modernisation de la Grande Ile en protégeant son économie et en commençant à associer les populations à la gestion intérieure de leur pays. Ce faisant il s'est heurté « au parti colonial » et aux Réunionnais. Ne pouvant faire passer ses réformes il mit dans la balance son prestige, espérant passer en force, il fut « lâché » par son ministre Emile Combes qui lui reprochait sa tolérance envers les Jésuites et les protestants de la London Missionary Society. Lorsqu'il quitta donc Madagascar, en 1905, il avait bien rempli sa délicate mission. Nommé successivement inspecteur général des troupes coloniales, commandant du 13^e, du 14^e corps d'armée, puis gouverneur militaire de Lyon, membre du Conseil supérieur de la guerre, titulaire de la médaille militaire, il est pressenti pour devenir commandant de l'armée française en 1911, en raison de son âge et de santé défaillante, il y renonce, et recommande la nomination de Joffre jugeant que cet officier du génie était le plus apte pour préparer l'armée française à la guerre de matériel qui se profilait. Bien qu'atteint par la limite d'âge en avril 1914, il est rappelé à l'activité pour commander le camp retranché de Paris alors que le gouvernement se replie sur Bordeaux.

L'Etat-Major préconise l'évacuation de la capitale pour éviter sa destruction. Il passe outre et signe le 3 septembre son ordre du jour célèbre : « *J'ai reçu le mandat de défendre Paris contre l'envahisseur, ce mandat je le remplirai jusqu'au bout* ». La retraite des troupes française se poursuivait toutefois, lorsqu'une reconnaissance aérienne lui apprit que l'aile droite de l'ennemie se détournait de Paris pour se rabattre sur Meaux, dans une inspiration stratégique fulgurante, il entrevit tout de suite la manœuvre d'enroulement allemande et celle, française, qu'il fallait lui opposer. Il arriva, par trois entretiens téléphoniques, à convaincre Joffre, qui finalement adopta le plan qu'il lui proposa. Les contre-attaques françaises sur l'Ourcq et sur la Marne furent victorieuses. S'il ne fut pas le « vainqueur de la Marne », il en resta incontestablement le principal initiateur et demeura dans toutes les mémoires le « sauveur de Paris ».

Le 29 octobre 1915, le général Gallieni accepta le portefeuille de la guerre dans le ministère Brand. Se heurtant vite à l'incompréhension des milieux politiques et à la méfiance de certains militaires, il démissionna le 16 mars 1916. Il mourut le 27 mai 1916, à la suite d'une opération chirurgicale, de la « dernière chance », dans une clinique de Versailles.

Tandis que le canon tonnait à Verdun, le peuple parisien se pressait à ses obsèques nationales. Le 7 mai 1921, fut élevé à la dignité de maréchal de France celui à propos duquel Clémenceau avait écrit : « *L'heure viendra des jugements et la mémoire de Gallieni peut attendre avec tranquillité l'avenir* ».

Guy CAGNIANT



Commémoration du 11 novembre

*Grâce à Crecente
Cloé et Alicia s'adonnent
à l'apprentissage
du tennis*



GITE DE SOUGEAT LA SOUZE



Samedi 22 octobre la « porte ouverte » du gîte de Sougeat a permis aux habitants de la commune la visite des locaux. L'ensemble du conseil municipal, rejoint par les régisseurs, a profité des lieux pour un moment de convivialité pour lequel chacun a contribué au somptueux « casse-croûte »



<http://www.grandsgites.com/gite-63-sougeatlasouze-2873.htm>



L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT



Depuis 2014, nous avons veillé à entretenir et améliorer les réseaux d'eau et d'assainissement de la commune. De nombreux travaux ont été réalisés, pose de compteurs, réparations de fuites, suivi des captages. Cela nous a permis de traverser les épisodes de sécheresse sans pénurie et de désagrément pour les usagers.

L'eau est une ressource sensible, il convient donc de rappeler quelques règles essentielles au bon fonctionnement du service.

Eviter le gaspillage en laissant couler inutilement les points d'eau (surtout si votre compteur ne fonctionne pas)

- *Signaler en mairie les problèmes que vous rencontrez ou que vous constatez*
- *Il est interdit d'intervenir sur le réseau avant votre compteur, y compris de le démonter*
- *Il est interdit d'utiliser les bouches à incendies réservées aux pompiers*

Outre le fait que ces pratiques peuvent nuire à l'approvisionnement d'autres usagers toute infraction entraînera des poursuites pénales et des sanctions financières. Par ailleurs, la commune paye à l'agence de l'eau une taxe sur le volume d'eau non facturé (pour information 12 842 € en 2016).

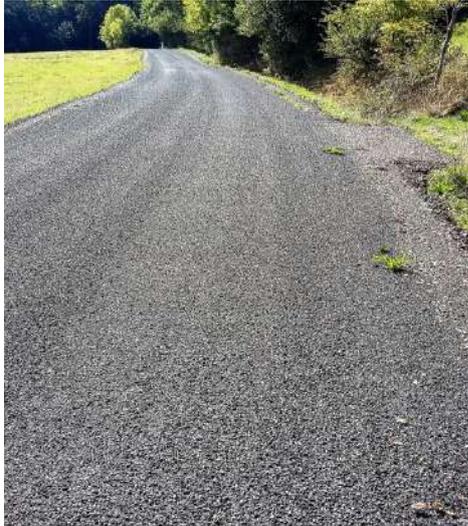
La commune va entreprendre une campagne de travaux sur trois ans, pour un montant de 477 528 € financés à 80% par l'agence Adour Garonne et le conseil départemental, afin de remplacer une partie du réseau dans le bourg et la campagne. Il nous a semblé judicieux de profiter d'une telle opportunité de financement.

Dans le cadre de la réforme territoriale de la loi NOTRE, la compétence eau-assainissement sera prise en charge par la Communauté de communes du Sancy au plus tard le 1er janvier 2020. La commune n'aura donc plus en charge ces services et pourra transmettre un réseau en bon état de fonctionnement.

Je tiens à saluer le travail effectué par les élus de la commission « eau-assainissement » et particulièrement le travail d'Antony Mazeyrat, employé communal, qui a fait preuve d'une compétence remarquable.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter les élus de la commission « eau-assainissement » ; président : Silvere Plane, membres : Lionel Brendani, Lucien Andraud, Jean-Claude Dalmas, Laurent Marion, Anne Valette.

TRAVAUX DE VOIRIE : ÇA CONTINUE !



Chemin du Mèze



Chemin de Dressondeix

Prévu en 2017 : chemins de Graffaudeix, de la Landie, de Regheat et du lotissement de la Longeix

NOUVEAUX HORAIRES POUR LE BUREAU DE POSTE

Mardi, Jeudi, Vendredi de 8h30 à 10h30 et de 14h30 à 16h

Mercredi de 8h30 à 11h30 et de 15h30 à 17h

Samedi de 8h30 à 11h

Fermé le lundi

Heures de levée du courrier :

*Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : levée boîte à 14h45
au guichet 14h50*

*Mercredi : au guichet 11h30
levée boîte à 14h45*

*Samedi : levée boîte à 10h45
au guichet à 11h*

Brin de nostalgie !

Au 31 décembre 2016, le Centre de Secours d'Egliseneuve a fermé définitivement ses portes, malgré tous les efforts des sapeurs-pompiers et de la commune.

Depuis quelques années, les effectifs en baisse du Centre d'Egliseneuve posaient le problème de la disponibilité des volontaires qui devaient énormément s'investir pour garder le Centre en activité.

Durant plus d'un an, les pompiers d'Egliseneuve, en collaboration avec la commune, ont tenté de sauver leur Centre en dépit des difficultés rencontrées avec leur hiérarchie. Il ne restait pas suffisamment de sapeurs-pompiers volontaires à Egliseneuve, ce qui a entraîné la décision de SDIS de fermer notre Centre. Les Centres de Saint-Genès Champespe et Picherande assureront maintenant les secours sur la commune d'Egliseneuve.



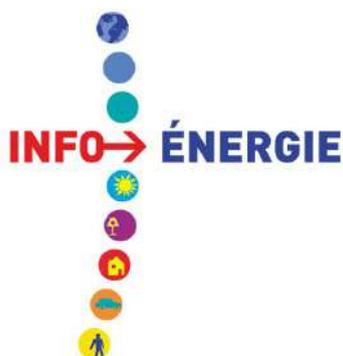
Sachons reconnaître les mérites de ceux qui s'engagent, être sapeur-pompier volontaire demande aujourd'hui tellement de compétence et de disponibilité qu'il sera de plus en plus difficile de maintenir les effectifs dans nos territoires ruraux.

Nous tenons vivement à remercier tous ceux, qui par leur engagement et leur dévouement, depuis des décennies, ont assuré les secours à la population.

Que ce petit mot soit le témoignage de reconnaissance de toutes les égliseneuveises et de tous les égliseneuvois pour le travail formidable réalisé par leurs pompiers.



Agence Départementale
d'Information
sur le Logement
du Puy-de-Dôme



**Pour toutes vos questions en matière de
rénovation énergétique, location ou vente de logement,
projet immobilier, simulation financière ou fiscale,
travaux, dans le logement collectif ou individuel**

*Demandez des **conseils** d'experts avant d'agir !*

**Contactez le guichet unique
gratuit, neutre et indépendant**

ADIL du Puy-de-Dôme / Espace INFO ÉNERGIE

Par courrier, courriel, téléphone, à la **Maison de l'Habitat** (Clermont-Ferrand)

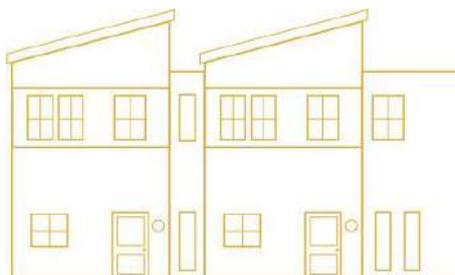
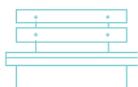
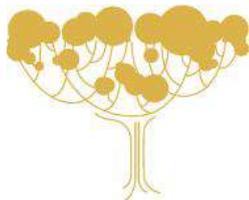
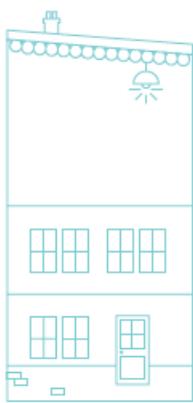
Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, sauf le lundi matin.

Maison de l'Habitat - 129, avenue de la République
63100 CLERMONT-FERRAND

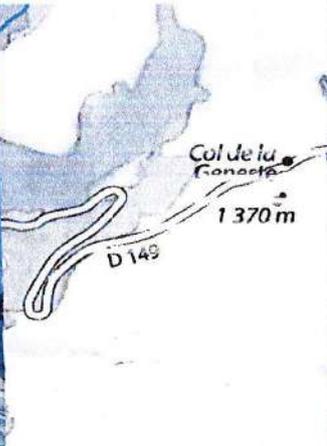
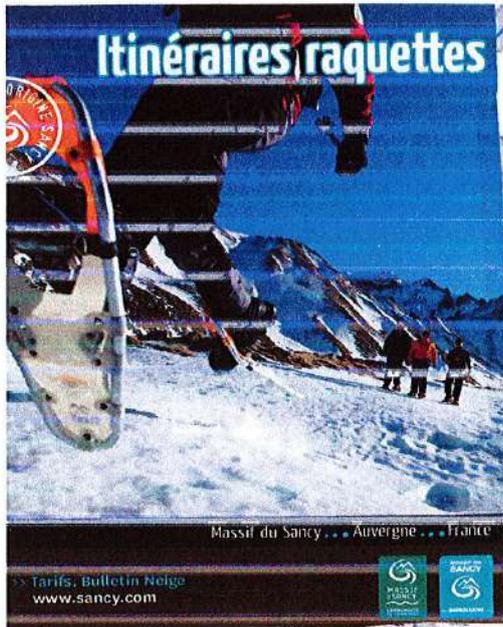
04 73 42 30 75

contact@adil63.org

www.adil63.org



RAQUETTES A SOUGEAT LA SOUZE



>> Toutes les mesures nécessaires pour porter secours aux accidentés seront prises, néanmoins les randonneurs évoluent sur les sentiers raquettes sous leur propre responsabilité.

>> Les circuits peuvent être fermés pour des raisons de sécurité. Information aux bureaux d'accueil.

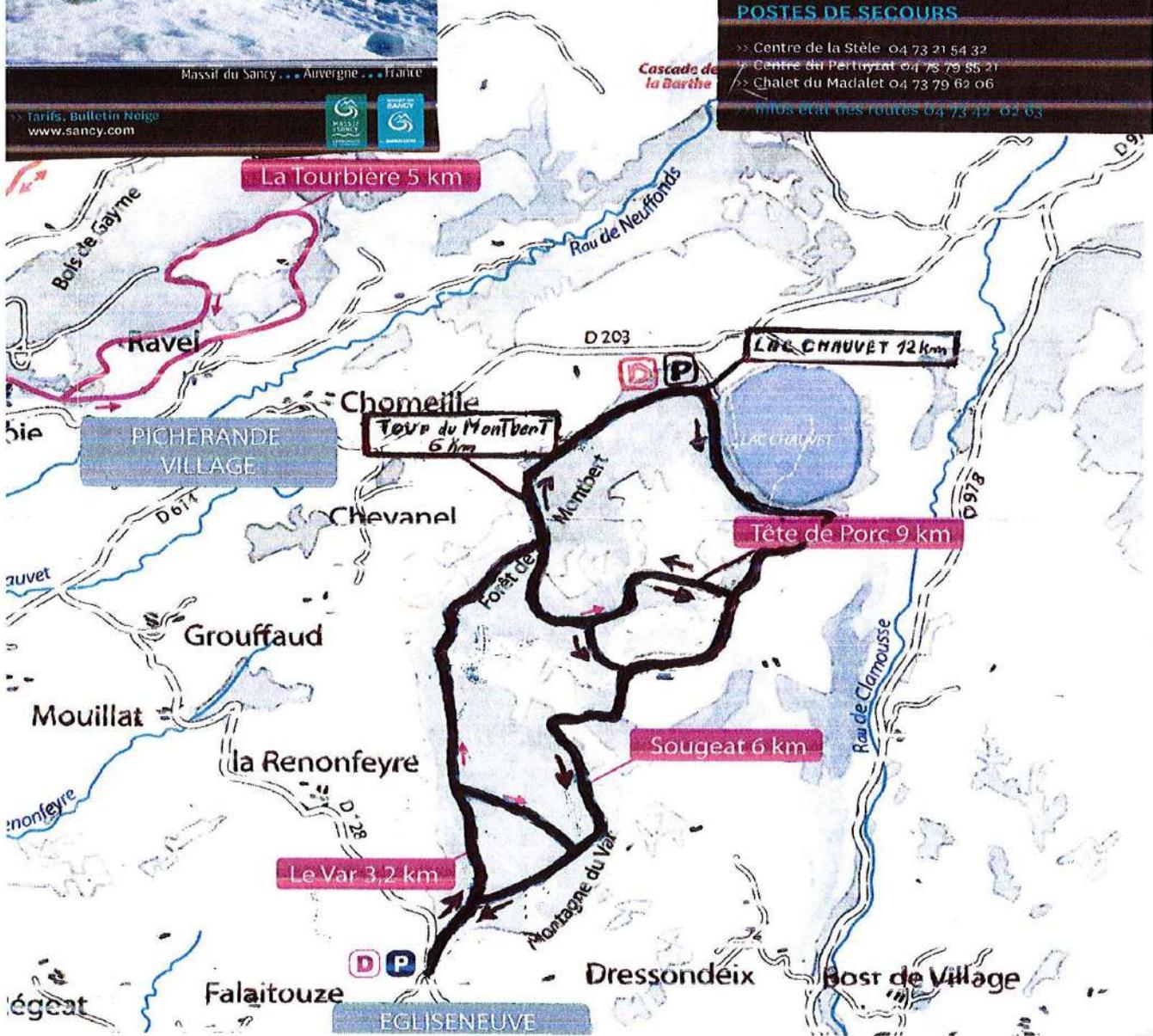
>> Si vous ne pratiquez aucun sport de façon régulière, empruntez les itinéraires faciles, puis augmentez progressivement la durée des parcours.

>> Ne quittez pas les sentiers balisés pour des traces de parcours non fléchées qui vous paraîtraient plus courtes et plus faciles.

>> Ne partez pas sur des sentiers raquettes lorsque les conditions climatiques se détériorent (brouillard, tempête de neige...). Consultez la météo dans les bureaux de tourisme avant de partir.

POSTES DE SECOURS

>> Centre de la Stèle 04 73 21 54 32
 >> Centre du Pertuyzat 04 73 79 55 21
 >> Chalet du Madalet 04 73 79 62 06
 >> Mimos étal (les routes) 04 73 42 02 63



Ce Plan plus lisible est affiché au départ des pistes



MAISONS FLEURIES 2016



Organisé sur inscriptions, le concours « Maisons Fleuries 2016 », après passage de la commission « Animation-Communication », a fait l'objet de trois classements : prix d'excellence, prix félicitations et prix d'encouragement :

- Deux bons d'achat de 40 € ont été attribués aux personnes lauréates du « prix d'Excellence » ;
- Six bons d'achat de 30 € ont été attribués aux personnes lauréates du « prix félicitations » ;
- Treize bons d'achat de 20 € ont été attribués aux personnes lauréates du « prix d'encouragement ».

PRIX D'EXCELLENCE

MARION Mathilde
PAPON Colette

Lotissement Elie Cleedel
Dressondeix

PRIX DE FELICITATIONS

ANDRAUD Solange
BELLAIGUE Nicole
DUFOUR Roseline
DUMAS Denise
PAILLER Andrée
RATAIL Madeleine

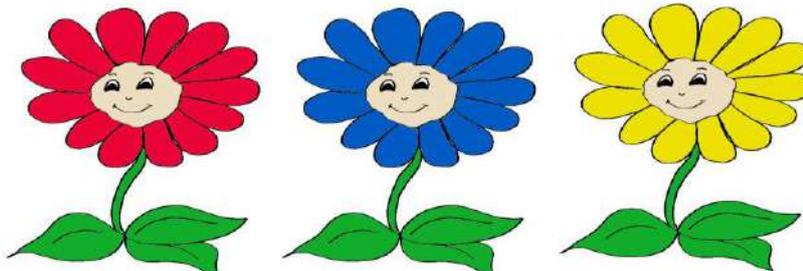
Escombres
Route de Picherande
Dressondeix
Le Bourg
Pré de Chauz
Rio Cros

PRIX D'ENCOURAGEMENT

BAFOIL Chrystelle
BLANQUET Bernard
BOURGADE Madeleine
CAPPELLE Michèle
CHABAUD Céline
CHARBONNEL Marie-Thérèse
CHASSARD Françoise
LAC Claire
LECONTE Marinette
MAZEYRAT Martine
RATAIL Hervé
RIBE Dominique
ROUSSILLON Georgette

Place de la Poste
Charjoux
Chemin des Cascades
Bohémy
Place de l'Eglise
Chemin du Champ de Foire
Route de Besse
Rue de l'Eglise
Le Brunet
Chemin de Ronde
Bogon
Chemin de Ronde
Place de la Fontaine

Mention toute particulière pour le Foyer Logement.



La collecte sur Egliseneuve d'Entraigues

Les ordures ménagères

Fréquence de collecte : une fois par semaine le mardi et deux fois par semaine l'été le lundi et jeudi. Le tonnage est estimé à 54,43 tonnes/an soit 121,5 kg/habitant/an (la moyenne nationale est de 268 kg/habitant/an).

Le tri sélectif

Fréquence de collecte : une fois tous les 15 jours à l'année le vendredi, l'été le lundi. Le tonnage est estimé à l'année à 5,29 tonnes/an soit 11,81 kg/habitant/an (la moyenne nationale est de 49 kg/habitant/an).

Le verre

Fréquence de collecte : 1 à 2 fois par mois. Le tonnage est estimé à 17 tonnes/an soit 37,95 kg/habitant/an (la moyenne nationale est de 29 kg/habitant/an).

Au total ce sont 180 kg/habitant/an de déchets produits

Ramassage des objets encombrants : le 1er mardi de chaque mois sur inscription en Mairie.



Chronique du temps passé

Audience du tribunal correctionnel du 22 janvier 1913 : Marcombes Antoine, 65 ans, propriétaire à Chomeil, commune de Picherande est prévenu d'avoir commis un vol dans les circonstances suivantes : le 25 novembre, à 4h1/2 du soir, Mr Goigoux de St Genés, se trouvait chez Mme Vve Paul, rentière à Egliseneuve d'Entraigues ; il venait de verser à cette dame une somme de sept cent francs ; à ce moment survint Marcombes, accompagné de son gendre. Mme Paul se rendit dans une pièce voisine, afin d'y prendre un reçu qu'elle remit à Mr Goigoux, en même temps, elle constatait que les 700 Frs qu'elle avait déposés sur un meuble avaient disparu, et que Marcombes cherchait à mettre dans son porte-monnaie, une poignée de billets de banque.

Mme Paul se précipita aussitôt sur Marcombes en criant "au voleur", et fit prévenir Mr Bonnaves, maire d'Egliseneuve, et le garde champêtre ; invité par le maire à montrer le contenu de son portefeuille. Marcombes s'y refusa, je le montrerai à la mairie, ajouta t'il. En effet, à la mairie, le porte-monnaie fut ouvert, il contenait 810 francs, soit sept billets de cent francs, tassés et chiffonnés, et deux billets de 50 francs bien pliés et non froissés ; parmi les billets de cent francs, il s'en trouvait un qui était usé et écorné, particularité qui existait à un des billets de cent francs versé par Mr Goigoux à Mme Paul Marcombes déclara au maire que cet argent provenait d'une vente de bétail ; à l'audience, après l'audition de Mme Paul, de Mr Goigoux, du maire et de plusieurs personnes d'Egliseneuve qui ont assisté à l'inventaire du porte-monnaie, Marcombes persiste à soutenir qu'il n'a pas volé Mme Paul, il prétend que les fonds retrouvés sur lui proviennent de ventes de veaux et de génisses faites le 25 août et payées le 25 novembre; il a également vendu un porc à son gendre et du bois à des personnes de Besse.

Le tribunal n'ajoute pas foi aux histoires du prévenu, et après plaidoirie condamne Mr Marcombes à trois mois de prison.

Jacques BERNARD

Parlons Patois (Parlons Patoué)

Les migrants de Haute Auvergne (suite 1)

Avant la grande guerre, ils voyageaient avec la jument et ils logeaient bien souvent dans la même auberge. Quand les gens (les clients) étaient gênés (avaient des problèmes d'argent) ils payaient la fois suivante et les marchands savaient qu'ils vendraient à nouveau. Ils ne craignaient pas de voyager partout en France et même dans quelques pays étrangers. Pour se faire bien recevoir et bien vendre, ils savaient mettre les gens en confiance. Ils portaient les nouvelles du pays, ils parlaient de la vie dans les familles, de la pluie et du beau temps. Ce métier ne s'apprenait pas à l'école, il fallait avoir l'œil et le savoir-faire.

En été, les fabricants du nord de la France, envoyaient leurs démarcheurs en Auvergne pour voir les marchands de toile et leur vendre tout ce qu'il fallait pour l'année. Cela se passait bien souvent à l'auberge ou chez le chaland. C'était le bon temps de la toile.

LES DÉPARTEMENTS D'OUÛ ILS VENAIENT (SORTAIENT)

Ils étaient presque tous d'une région du Cantal, de la Corrèze et du Puy de Dôme. La ville de Bort les Orgues se trouvait bien placée au centre de ce pays. Aussi, le vingt-six juillet mille neuf cent trente-six, le Maire organisa la première foire des marchands de toile. Les grands fournisseurs venaient pour présenter leurs marchandises. Ce commerce a bien aidé la ville de Bort et les communes des environs : les hôtels et les restaurants furent les premiers à en profiter. En soixante et un, un grand bâtiment remplaça l'ancien ; il fut agrandi en soixante-neuf. Il a toujours servi depuis pour les foires et autres manifestations.

Davant là grandà guéarà, voulhjavon bei l'eigà é lüjavon bian soen dien la mêma z-oberja. Cand le monde éron jéna, paiavon le co d'après é lau merchand sabion que tournaïon vendre. Crenhavon pa de voulhaja pretou en Fransà é mêma dien cauqui paï stranjeï. Pe se faire bian ressébre é bian vendre, sabion boutâ le monde en confiansà. Pourtavon la nouvêla de le paï, parlavon de là vidà dien la familha, de là pleijà é de le bei ten. Que mesteï s'aprenhà pa ve l'escolà, chaià avi l'é é sobre faire.

En - estiau, lau fabrican dien le nor de là Fransà, envoujavon lhur démerchari en Euvernhà pe veire lau merchand de tiavà (tialà) é i vendre tou se qu'i chaià pe là nadà. Couà se passavà bian soen dien l'oberjà, ou cha le chalanjeire
Cou eirà le bon ten de là tiavà.

LAU DESPARTAMEN D'ENTE SAUTAVON

Eron camen tout d'enà partidà de le Cantau, là Corèzà é le Pé de Doumà. Là vilà de ve BORT la Z-ORGA se trovavà bian plassadà ei meitan d'à que paï. Stabe le vientassei de julhé dazanossen trentà sei, le Mèrà fagué là proumeirà feirà d'au merchand de tiavà (tialà). Lau grand fournissairi i venhon pe presenta lhura merchandia.

Que coumerse judé bian là vilà de Bort é la coumuna dau z- anviron : lau z-otéli (eutéli) é lau restoran seguéron lau proumeir à n'en proufitâ. En seissantà vun, en bè bastimen pregué là plassà de l'ansien ; segué agrandi en seissantà no . À toujou servi despeù (dezenpeù) pe la feira é d'auta manifestasiau.

[A suivre !](#)

Extrait du panneau confectionné pour l'association : « La mémoire des Marchands de Toiles »

Jean-René TOURNADRE

Etat civil 2016



Naissance :

Eva REDON

5 Juin

Mariage :

Virginie LIADOUZE et David MINET

17 Septembre

Décès :

Gustave MOINS

11 Janvier

Florence DE LA ROCHE

22 avril

Lucienne RICHARD

1er Août (transcription)

Guy LABORIE

18 Septembre

Georges HASSIS

2 Novembre (transcription)

Roger ROUSSILLON

29 Novembre

Fernand RONGIER

21 Décembre (transcription)

Agenda des manifestations 2017

- Samedi 4 février :** *Journée mondiale des zones humides organisée par le Parc des Volcans (14 h salle du Foyer rural)*
- Vendredi 10 février :** *Sancy Snow Jazz*
- Samedi 25 février :** *Concours de belote gourmand (Bouchon – Buron)*
- Samedi 8 Avril :** *Concours de belote (Club de l’Amitié)*
- Dimanche 16 avril :** *Chasse aux Œufs (Bouchon – Buron)*
- Samedi 22 avril :** *Soirée théâtre
« Les Pièces Montées de la Couze » (Bouchon – Buron)*
- Samedi 6 Mai :** *Bal de printemps organisé par le Comité des Fêtes*
- Dimanche 24 juin :** *Fête de la Musique (Bouchon – Buron)*
- 7-8-9 juillet :** *Fête patronale*
- Mercredi 19 juillet :** *Journée du Livre*
- Dimanche 13 août :** *Journée des « Richesses de nos Montagnes »
(initialement prévue le 6 août)*
- Samedi 9 décembre :** *Marché de Noël (Bouchon – Buron)*
- Vendredi 22 décembre :** *Noël de l’école Salle du Foyer Rural (sous réserve)*

Directeur de publication : Didier CARDENOUX

Comité de rédaction : Eliane GOY, Anne VALETTE, Marie-Thérèse CHAUVET, Gérard FANDARD, Didier GUELTON

Ont contribué : Jacques BERNARD, Jean-René TOURNADRE et Mairie d'Egliseneuve



photo Carole Anne Servagnat

Bureau de l'Office de tourisme : 04 73 71 92 65 – Rez de Chaussée de la Maison des Fromages

Mairie d'Egliseneuve d'Entraigues Tél : 04 73 71 90 13 - Fax 04 73 71 93 98

Courriel : egliseneuve@free.fr

Site internet de la commune : <http://www.egliseneuedentraigues.fr>